



La note du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), sur l'organisation des études de santé, a été refusée par les partenaires CDH et Ecolo, hier en gouvernement. Un dossier sensible, décidément... © MICHEL TONNEAU

Crise / Le négociateur devrait voir sa mission prolongée par le Roi

Encore Beke, malgré De Wever



L'ESSENTIEL

- Ce n'est pas aujourd'hui que Bart De Wever devrait prendre la main.
- Malgré des tensions sur la loi de financement, le CD&V et le PS espèrent progresser.

Continuera ? Continuera pas ? C'était le suspense en cette veille de mariage. Pourtant, objecterez-vous, si vous avez suivi les épisodes précédents, il était communément admis que Wouter Beke voit sa mission prolongée par le Roi. Sauf que, jeudi matin, certains, en Flandre, évoquent de « vives tensions » entre le PS et le CD&V sur la loi de financement. Wouter Beke serait

« déçu » par l'attitude d'Elio Di Rupo. Pour rappel (*Le Soir* de jeudi), mercredi après-midi, la réunion sur la loi de financement s'est conclue sans avancée. Wouter Beke s'en serait irrité, d'autant, dit-on au Nord, que le modèle mis sur la table et étudié est celui proposé par le PS - l'autonomie fiscale y est basée sur les additionnels. L'énerverment monte, certains parlent de « crise ». Au PS, on tombe des nues, on parle de « malentendu » technique sur la loi de financement. Elio Di Rupo réunit les trois autres présidents francophones, mais l'heure n'est pas à l'affolement. Au même moment, Wouter Beke s'entretient avec Bart De Wever. Selon certaines sources, le président de la N-VA aurait alors fait part de son souhait de « reprendre la main, les négociations actuelles étant dans l'impasse ». C'est ensuite au tour du président du

PS d'être reçu par le négociateur royal. Peu de chose filtre... Mais l'on peut parier sans grand risque qu'Elio Di Rupo a demandé à Wouter Beke de poursuivre. Pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'au boulevard de l'Empereur, on n'en démord pas : des progrès sont engrangés, en particulier en matière d'emploi et de soins de santé. Ensuite, aussi longtemps que Wouter Beke est en piste, le risque de rupture (et d'élections) est écarté ; or, il faut impérativement voter le budget fédéral (mi-mai), d'où l'idée de prolonger le président du CD&V au moins jusque-là. Enfin, et surtout, parce que les francophones redoutent comme la peste que Bart De Wever prenne la main. Leur raisonnement ? Le patron de la N-VA pourrait produire une proposition de réforme de l'Etat acceptable pour tous les partis flamands, mais inacceptable pour les partis francophones.



WOUTER BEKE devrait rester en piste quelques semaines encore. © BELGA

Une sorte de « consécration », très visible, de la rupture, profonde (définitive, dirait la N-VA) entre le Nord et le Sud. Le scénario que veut à tout prix éviter les quatre partis francophones...

En fin d'après-midi, retour au calme : Wouter Beke semble quelque peu « rassuré » par les contacts de la journée (notamment entre experts au sein des groupes de travail). Et il entend dès lors bel et bien solliciter une prolongation de son mandat auprès du Roi. Lequel devrait, selon toute vraisemblance, la lui accorder. A moins que Bart De Wever n'y mette son veto ? Peu probable.

Du reste, même si le président de la N-VA forçait, ce vendredi, la démission de Wouter Beke, il ne lui succéderait pas forcément. Elio Di Rupo est, lui aussi, « disponible ». Par contre, de tandem De Wever/Di Rupo, il n'est pour l'heure, plus question. ■ VÉRONIQUE LAMQUIN

Avions / Le tribunal condamne l'Etat à verser des indemnités aux riverains bruxellois victimes de l'utilisation abusive de la piste 02

Des nuisances ayant des incidences sur la santé

C'est une première : le tribunal de première instance de Bruxelles condamne l'Etat belge à verser des indemnités à 93 familles de Woluwe-Saint-Pierre, Wezembeek-Oppem, Crainhem, Sterrebeek et Hoeilaart.

Riveraines de la piste 02 de l'aéroport national, elles se plaignent des nuisances subies depuis le plan de répartition des vols de 2004. Leur action a été introduite en décembre 2008.

Le jugement est très dur pour l'Etat : « L'Etat a commis une erreur manifeste d'appréciation et n'a pas tenté d'établir un juste équilibre entre les divers intérêts en présence. » Le jugement met en cause « sa gestion de modification de la répartition des vols qui ne répond nullement au principe de la bonne administration ».

Le jugement n'est pas plus tendre à l'égard des dommages causés sur la santé des personnes suite à l'accumulation des atterrissages sur la piste 02 : « Il n'est pas

exagéré de dire, affirme-t-il, que ces perturbations sont de nature à affecter le bien-être d'une personne et la priver d'une jouissance normale de son cadre de vie privé et familial et ne sont pas sans incidence sur la santé même. Le tribunal n'est pas convaincu que le « droit au sommeil » ne puisse pas être rattaché au noyau dur du « respect de la vie privée ». »

Le tribunal constate que le seuil de bruit recommandé par l'Organisation mondiale de la santé, et susceptible de perturber le sommeil d'une personne endormie, est dépassé plusieurs dizaines de fois par nuit quand la piste 02 est utilisée en priorité.

Le « mépris » de Schouppe

Le jugement souligne que les demandeurs font état, « également à bon droit, que la situation dénoncée peut influencer défavorablement la valeur de leur patrimoine immobilier ».

Un jugement qui fera jurispru-



UN JUGEMENT capital pour les riverains de l'Est de Bruxelles. © S. PIRAUX.

dence. Les indemnités restent à fixer. L'Etat ira en appel. Ce jugement a été rendu public jeudi, le jour où le secrétaire d'Etat à la Mobilité, Etienne Schouppe,

était interrogé à la Chambre sur l'utilisation de cette même piste 02 lors du week-end pascal, provoquant l'exaspération, à nouveau, des riverains de l'est de

Bruxelles. Pour des raisons de sécurité, cette piste ne peut être utilisée que si la vitesse du vent excède les sept nœuds (pour les vents arrière). Des normes qui n'ont ja-

mais été dépassées au cours du dernier week-end, disent les associations de lutte contre les nuisances sonores, comme l'Awaccs.

Schouppe a répliqué jeudi que l'utilisation de cette piste était indispensable « si l'on ne voulait pas mettre en danger la sécurité aérienne ». Dans les couloirs du Parlement, il s'est dit opposé à la réunion du groupe de travail sur le respect des normes de vent décidée mardi par le comité ministériel restreint, considérant que cette décision était une mise sous tutelle de son administration.

L'Ubcna (l'Union belge contre les nuisances aériennes) se dit indignée par le « mépris » affiché par Schouppe : « Il a démontré qu'il prenait en otage les riverains de la piste 02 pour éviter que l'on survole au décollage les riverains de la piste de décollage 25, qui survole son domicile à Liedekerke comme elle survolait celui de Bert Anciaux, son prédécesseur. » ■ DIRK VANOVERBEKE

Projet d'avis pour le MB et presse SERVICE PUBLIC WALLONIE

Accords de branche entre le Gouvernement wallon et les fédérations Agoria (Fabrication métalliques et électriques, Fonderies et Non-Ferreux), Febelcem, Fortea-Fediex, Fedustria, Fetra-Febelgra, Fevia, FIV, Lhoist, Carmeuse et FBB-Fedicer, relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Projets d'avenant portant sur la fixation d'objectifs contraignants à l'horizon 2012.

AVIS

Conformément au décret du 27/05/2004 relatif au Livre 1er du code de l'environnement, le Gouvernement wallon informe qu'il a adopté en première lecture, en sa séance du 28 avril 2011, les projets d'avenant aux accords avec les secteurs susmentionnés.

Conformément aux conventions existantes et à leurs avenants, des objectifs contraignants doivent être fixés, pour l'ensemble des fédérations concernées, avant le 1er juillet 2011.

Une copie complète des projets d'avenants peut être obtenue sur simple demande auprès du Département de l'énergie et du bâtiment durable (Carl MASCHIETTO : carl.maschietto@spw.wallonie.be, les projets sont également disponibles sur le site <http://energie.wallonie.be>).

Toute personne peut communiquer par écrit ses observations dans un délai d'un mois à dater de la présente publication à la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie, Département de l'énergie et du bâtiment durable, sis avenue Prince de Liège, 7 à 5100 JAMBES.

Le Gouvernement examinera les observations et avis communiqués et modifiera, le cas échéant et en concertation avec les secteurs, les projets d'avenants avant leurs adoptions définitives.

Emploi / Les plaintes augmentent

Harcèlement : la loi doit être améliorée

En novembre 2010 éclatait l'affaire Mactac. Un employé témoignait des années de torture physique et psychologique subies sur son lieu de travail.

Notre législation sur la violence et le harcèlement au travail est-elle efficace ? La ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet, a fait procéder à une évaluation de la loi de 2007. Les chercheurs de l'UCL et de la KUL ont dressé un état des lieux en interrogeant les acteurs de terrain : conseillers en prévention, inspecteurs du travail, syndicats, employeurs...

Bilan ? « Peut mieux faire. »

La loi de 2007 est bonne dans ses principes mais pas très praticable. Pourtant les dossiers traités augmentent. Ils sont passés de 3.200 en 2005 à 4.800 en 2009. En cause, sans doute : la dégradation des conditions de travail due à la crise économique.

La majorité des plaintes (85) sont examinées de manière informelle. La procédure préventive, celle qui donne un rôle essentiel à une personne de confiance dans l'entreprise, fonctionne plutôt bien. C'est nettement moins

le cas lorsque le travailleur s'adresse aux tribunaux. Les trois quarts des plaintes sont classées sans suite. La procédure judiciaire n'est pas un bon outil lorsqu'on l'utilise pour faire cesser un « harcèlement » qui décrit en réalité des conditions de travail trop dures. D'où la nécessité de modifier la loi pour préciser les concepts et particulièrement celui de charge psychosociale. C'est dans ce domaine que la loi est la plus inefficace, estiment les services juridiques des syndicats.

Changer la loi, Joëlle Milquet ne peut le faire en période d'affaires courantes. Elle va donc transmettre le rapport à la Commission des affaires sociales qui planche sur le harcèlement au travail. La ministre espère qu'une proposition de loi pourra être déposée avant les vacances et elle-même avance des pistes pour améliorer la législation. Comme le fait de rendre obligatoire la désignation d'une personne de confiance et de faire connaître son nom. Ou de renforcer le rôle de l'inspection du travail. ■ MARTINE VANDEMEULEBROUCKE